



# Municipalité de Saint-André-Avellin

## AVIS PUBLIC

### **AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessus mentionnée étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1 mai prochain, à 20h00, à la salle du conseil de la Mairie sise au 119 de la rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre une construction accessoire pour un usage autre qu'une habitation dans la cour latérale, alors que selon le règlement de zonage no. 31-00, à l'article 9.5.2.1., les constructions accessoires ne sont permises que dans la cour arrière.

Numéro de lot : 5 244 613  
Emplacement du lot : 621, Route 321 Nord

Lors de la séance du Conseil qui se tiendra le **1 mai 2017**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-André-Avellin, ce 13<sup>e</sup> jour d'avril 2017.

Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



Me Marie-Claude Choquette